



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 104067 | De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique >enseignement supérieur | Tête d'analyse >universités de médecine | Analyse > numerus clausus. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 30/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le « *numerus clausus* en PACES, qui était fixé à 8 150 places pour 2017. Cette méthode de sélection des étudiants en médecine est fréquemment remise en question par les différents protagonistes. Il voudrait savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet, et si le *numerus clausus* sera maintenu dans les années à venir.